

# Préfon.info



MAGAZINE #61  
AVRIL 2023

## La revalorisation des paramètres du régime Préfon-Retraite

La démarche RSE de Préfon  
Comment se construit-elle ?

Sommes-nous de « bons » épargnants ?

Préfon

La retraite et la prévoyance  
de la fonction publique

Proposé par Préfon-Distribution

**Préfon**

La retraite et la prévoyance  
de la fonction publique

| **ASSURANCE-VIE**

# L'ASSURANCE-VIE PRÉFON-VIE RESPONSABLE\*, UNE SOLUTION D'ÉPARGNE ADAPTÉE À TOUS VOS PROJETS.

**APPELEZ-NOUS AU 3025\*\***



**AVEC PRÉFON-VIE RESPONSABLE\***,  
oubliez vos a priori sur les contrats  
d'assurance-vie. Il n'est jamais trop tôt  
ni trop tard pour y souscrire et construire à  
votre rythme une épargne durable et solide.  
**C'est ça l'assurance-vie selon Préfon.**

- Une épargne accessible** avec 0% de frais d'entrée, de versement<sup>(1)</sup> et d'arbitrage<sup>(1)</sup>.
- Une assurance-vie qui donne du sens à mon investissement.**
- Un mandat d'arbitrage à partir de 1000 €.** La gestion sous mandat a recours à des investissements en unités de compte, **qui présentent un risque de perte en capital.**
- Une solution souple** : un capital disponible à tout moment<sup>(2)</sup>.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,  
CONTACTEZ-NOUS**

\*\*

**3025** Service & appel  
gratuits

du lundi au vendredi de 9h à 19h

Une fois en ligne avec un de nos  
conseillers, renseignez le code

**PrefonInfo61**



**\*Informations sur Préfon-Vie Responsable :**

Préfon-Vie Responsable est proposé par Préfon Distribution. Préfon-Vie Responsable est un contrat d'assurance-vie individuel de type multisupport, géré par Suravenir, entreprise régie par le Code des assurances. SURAVENIR est une Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000€. Siège social : 232, rue Général Paulet - BP 103 - 29 802 BREST CEDEX 9. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) (4 Place de Budapest- CS 92459 - 75 436 Paris cedex 09).

Le contrat propose une gestion sous mandat conseillé par FEDERAL FINANCE GESTION, SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 euros. Siège social : 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECO-KERHUON. Siren 378 135 610 RCS Brest – Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers n° GP 04/006 du 22 mars 2004. TVA : FR 87 378 135 610. Le document d'informations clés du contrat d'assurance-vie Préfon-Vie Responsable contient les informations essentielles de ce contrat. Vous pouvez vous procurer ce document auprès de Suravenir ou en vous rendant sur le site [suravenir.fr](http://suravenir.fr).

(1) Hors versement et arbitrage SCI, SCPI, SCP et ETF. Pour les autres frais, consultez les Conditions contractuelles du contrat sur [www.prefon.fr](http://www.prefon.fr).

(2) Sauf acceptation du bénéficiaire ou mise en garantie.

Document publicitaire dépourvu de valeur contractuelle.

# SOMMAIRE

## 04. La démarche RSE de Préfon

Comment se construit-elle ?

## 06. La revalorisation des paramètres

Du régime Préfon-Retraite

## 08. À l'honneur

**Contrôle et inspection**

Deux missions au cœur du fonctionnement de l'Administration

## 10. Décryptage

**Tout savoir sur l'assurance-vie**

L'abécédaire du placement préféré des Français

## 12. Préfon en action

Préfon sur tous les fronts

## 14. Comprendre l'épargne, anticiper l'avenir

Sommes-nous de « bons » épargnants ?

### Couverture :

Dessin Gilles Calvet,  
Photo Sébastien Vervandier.



# ÉDITO

**Q**uoi de mieux que de vous informer régulièrement avec transparence et clarté sur les actions déployées par l'Association, et de répondre à vos interrogations du moment ! Dans ce nouveau numéro de Préfon.info, deux sujets phares mettent en exergue ce souci partagé. Le premier sujet porte sur la revalorisation des paramètres du régime Préfon-Retraite. Sujet ô combien prégnant dans le contexte de l'inflation apparue en 2022 et toujours persistante. Une présentation des mécanismes de décision pour revaloriser le capital ou les rentes, du rôle de l'Association et de celui de l'assureur CNP Assurances, gestionnaire financier du régime depuis près de 60 ans, à qui nous donnons la parole, ainsi que des outils mis en place, vous permettra de mieux comprendre l'organisation du dit régime.

Dans cet éclairage, vous noterez la bonne revalorisation du capital qui place le régime Préfon-Retraite en excellente position par rapport aux fonds en euros des contrats d'assurance-vie. L'Association souhaite cependant obtenir de CNP Assurances une revalorisation plus élevée des rentes pour les prochaines années.

Toujours à propos des rentes, j'en profite pour annoncer à nos allocataires qu'elles seront mensualisées à partir du troisième trimestre 2023. Cela se fera sans frais supplémentaire et permettra d'apporter un souffle dans la trésorerie de chacun. La rente sera versée chaque fin de mois et non plus trimestriellement. C'est l'occasion de remercier les équipes techniques de l'assureur pour leur travail d'adaptation des outils informatiques de gestion et de comptabilité afin de mettre en oeuvre la mensualisation demandée depuis longtemps.

Transparence encore avec un deuxième sujet qui traite de l'engagement, depuis plusieurs années, de l'Association en matière de finance responsable et de démarche ISR. Les résultats d'un premier audit, conduit en 2022 par l'agence Ethifinance, montrant un très bon positionnement de Préfon par rapport à des organisations comparables souvent de plus grande taille. Le travail participatif, auquel ont été associés les salariés de l'Association, a permis de voir comment celle-ci traduisait ses objectifs en actes pour les atteindre.

Épargne quand tu nous tiens ! Dans la rubrique décryptage, nous vous présentons le fonctionnement de l'assurance-vie sous la forme d'un abécédaire. Mais, tout bien considéré, sommes-nous de « bons » épargnants ? Pour répondre à cette question, nous avons demandé à Hélène Xuan, économiste, qui travaille sur cette thématique, d'apporter une pierre à l'édifice de notre éducation financière.

Dans ce numéro, nous poursuivons également la mise à l'honneur des agents de la Fonction publique qui, par leurs compétences, valorisent les actions de l'Administration. Parole est ainsi donnée aux missions d'inspection et de contrôle.

Bonne lecture !

**Philippe Sebag**

Président

## Préfon

Le magazine Préfon.info est édité par l'Association Préfon  
**Directeur de la publication** : Christian Carrega  
**Rédaction** : Valérie Baudais-Baconnet, Philippe Brusset  
**Conception/Réalisation** : Regards Events - **Graphisme** : Studio Barbu.

Document non contractuel. Dépôt légal : 1<sup>er</sup> trimestre 2023. Date de rédaction le 01/03/2023. N° ISSN : 2778-3995. Imprimé par SIB Imprimerie. Préfon est la Caisse.Nationale de Prévoyance de la Fonction publique, Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 ayant son siège social 12 bis rue de Courcelles, 75008 Paris - N° SIRET 784 718 348 000 21 - L'objet social de l'Association est d'offrir aux fonctionnaires et assimilés des régimes de prévoyance complémentaire, notamment en matière de retraite ; d'assurer la représentation des affiliés auprès des pouvoirs publics et des gestionnaires des régimes créés ; de veiller au respect des valeurs des organisations syndicales fondatrices de solidarité, de progrès social et d'égalité dans la gestion des fonds collectés par les régimes créés, notamment par le choix d'investissements socialement responsables. [www.prefon.asso.fr](http://www.prefon.asso.fr). Préfon-Distribution, filiale de l'Association, est la SAS de courtage au capital social de 200 000€ entièrement libéré. 794 053 629 R.C.S. Paris immatriculée à l'ORIAS sous le n°13008416 et ayant son siège social au 12bis rue de Courcelles, 75008 Paris.

# LA DÉMARCHE RSE DE PRÉFON : COMMENT SE CONSTRUIT-ELLE ?

Les actions engagées par Préfon en matière de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) portent leurs fruits. Placée en très bonne position par rapport à d'autres organisations comparables, l'Association mène désormais une réflexion sur la raison d'être d'une entreprise à mission.

## Comment se construit la démarche RSE de Préfon ?

La Responsabilité sociale d'entreprise (RSE) est au cœur des actions menées par Préfon depuis plusieurs années. Cette implication procède de deux mouvements : le premier est la volonté de décliner les attentes de l'Association vis-à-vis des organisations dans lesquelles le régime Préfon-Retraite investit sur le plan interne. Le second mouvement a trait au développement du partenariat avec la Chaire Théorie de l'Entreprise Mines Paris Tech (voir encadré Repères), dont les travaux ont contribué à mettre en avant la notion d'entreprise à mission, c'est-à-dire d'une organisation se dotant d'objectifs environnementaux et sociaux coconstruits avec les salariés, les fournisseurs, les clients et autres partenaires. Pour **Lionel Brun, directeur délégué en charge des affaires institutionnelles**, la formalisation d'une politique RSE restait à effectuer.

**Un travail participatif sur la raison d'être de cette politique a été engagé, associant les salariés notamment sur la définition de priorités pour améliorer les pratiques sociales et environnementales, sur la mise en œuvre des valeurs de l'Association - que sont l'égalité, la solidarité et le progrès social - et sa pratique RSE.**

Dans les ateliers qui ont été lancés, les salariés ont ainsi pu apporter des idées en matière de pratique sociale, sur les enjeux climatiques et l'empreinte écologique. Ils ont marqué une attention toute particulière sur la prise en compte du handicap, qu'il s'agisse de l'accessibilité, de l'inclusion, d'initiatives pour soutenir des associations solidaires.

Un premier audit RSE a été conduit en 2022 par l'agence Ethifinance<sup>7</sup> mandatée auprès de l'Association. Il montre que Préfon se positionne favorablement sur les pratiques

par rapport à des organisations comparables, souvent de plus grande taille (score de 67/100, 10 points de plus que la moyenne). L'étape suivante, en cours, porte sur la formulation des objectifs et sur le plan d'action de la politique RSE, en vue d'un nouvel audit dont les résultats seront communiqués à la fin de cette année. Là encore, les salariés y contribuent, apportant leur pierre à l'édifice. De même, **une enquête sera réalisée auprès des affiliés pour connaître la façon dont ils conçoivent la démarche de l'Association.**

Une communication conjointe de Préfon et de ses quatre assureurs doit en parallèle leur être adressée sur l'Investissement socialement responsable (ISR) et sur la responsabilité des parties prenantes. Par ailleurs, le résultat de l'audit externe sur la démarche de la RSE a montré comment Préfon traduisait ses objectifs en actes pour les atteindre, comment elle était en cohérence avec ce qu'elle prône. L'Association peut encore mieux faire, à titre d'exemple pour la féminisation dans ses instances.

## REPÈRES



- Acteur institutionnel dans l'écosystème des investisseurs responsables, **Préfon a noué plusieurs partenariats** avec différentes structures institutionnelles, tels que **le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR), la Chaire Théorie de l'Entreprise, l'association Française des investisseurs institutionnels (af2i) ou encore l'association européenne des institutions de retraite du service public (EAPSPI).**
- **La RSE** est une grille de lecture qui permet aux entreprises de mieux répondre aux défis auxquels elles sont confrontées, tant en matière de climat, de demande de transparence et d'attentes de leurs parties prenantes. Elles doivent mettre en exergue leur rôle et leur responsabilité dans la société.
- **La Chaire de Théorie de l'Entreprise – Modèles de gouvernance et création collective** a été créée et lancée en 2015 par les Mines Paris Tech avec le soutien de plusieurs partenaires, dont Préfon, BPI France Le Lab, Mirova, le Collège des Bernardins. Son objectif est de développer de nouveaux modèles de gouvernance et de nouveaux contrats collectifs dans l'entreprise pour stimuler l'innovation, la croissance et la création de valeurs partagées. Pour les initiateurs de la Chaire, le postulat de départ est que *« la crise économique actuelle trahit une crise des entreprises, et plus particulièrement de la direction des entreprises. Il s'avère donc nécessaire de réinterroger les conditions de bonne gestion des entreprises et les principes de gouvernance »*.



## Un rôle conséquent en matière d'ISR

En matière d'ISR, par sa nature syndicale, liée à la fonction publique, l'Association joue un rôle important. Elle a un recul de dix ans avec la charte adoptée en 2011. Un séminaire, qui s'est tenu le 18 octobre 2022 et auquel participait Mirova\*, a permis de mesurer ce qui avait été entrepris (voir encadré). « Avant la loi de 2015, la démarche ISR se faisait sur des bases volontaires, portées notamment par les caisses de retraite du service public. Aujourd'hui, tout a changé avec les normes et la massification de l'analyse ISR. Il faut connaître les leviers existants pour demeurer force de proposition vis-à-vis des gestionnaires. Pour ses assureurs, Préfon fait des demandes ciblées, les questionne sur leurs pratiques. Il s'agit de se positionner en tant qu'association, lorsque nous définissons nos principes de vote aux assemblées générales d'actionnaires, par exemple sur les dividendes et la rémunération des dirigeants. Puis de rendre compte auprès des affiliés, d'expliquer ce que nous faisons », déclare Lionel Brun.

## L'entreprise à mission : un nouvel instrument

Chez Préfon, une réflexion est en cours sur la raison d'être d'une entreprise à mission. Selon Lionel Brun, « il s'agit d'envisager les implications de la raison d'être ou de la mission, comment elle s'incarne dans les activités de Préfon, comment les salariés peuvent se l'approprier. La participation de ceux-ci donne une force au projet. Notre démarche vise également à voir, en tant que souscripteurs, comment les gestionnaires s'interrogent sur leur raison d'être ».

Pour mener ce travail, l'apport de la Chaire Théorie de l'Entreprise des Mines Paris-PSL est précieux. Un cahier sur les opportunités de la société à mission pour

les investisseurs à impact a été publié en janvier 2023. Il pose notamment la question de la capacité de mission d'entreprise à faire évoluer les pratiques, outils et modèles de l'investissement et, en miroir, des risques et des opportunités d'une mission pour un investisseur à impact. Mais que revêt cette notion ? Comme toute innovation, l'entreprise à mission suscite des interrogations. Par exemple, comment peut-elle s'insérer dans la panoplie des instruments des investisseurs responsables ?

## Devenir un investisseur à mission donne des gages à tout l'écosystème sur ses propres pratiques.

Rappelons d'abord que cet instrument neuf s'est construit en réaction à la prédominance des actionnaires dans les grandes entreprises ; qu'il met ensuite en jeu de manière très directe le rôle de l'investisseur et qu'il est un engagement sur le long terme. Pilote du groupe de travail au Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) sur les liens entre mission d'entreprise et ISR, Lionel Brun observe qu'investir dans une entreprise à mission permet « de s'appuyer sur une gouvernance contrôlée. Devenir un investisseur à mission donne des gages à tout l'écosystème sur ses propres pratiques ».

Aujourd'hui, les entreprises à mission ont franchi le seuil des mille entreprises. Banques, assurances et tech sont particulièrement représentées. L'un des défis majeurs est désormais d'éviter que ce statut de société ne soit pas dévoyé, ne devienne pas une autre source de « greenwashing » ■

\*L'agence Ethifinance est une agence de notation extra-financière davantage spécialisée dans les PME.

\*\*Mirova est une société de gestion et un acteur de référence de la finance durable. Elle a adopté le statut d'entreprise à mission.

## LA RECHERCHE D'UNE COHÉRENCE INTERNE-EXTERNE DE LA DÉMARCHE ISR DE PRÉFON

L'expérience acquise par Préfon en matière d'ISR a été mise en lumière lors du séminaire interne Investissement Socialement responsable (ISR), qui s'est tenu au siège de l'Association le 18 octobre 2022. **Michèle Nathan, vice-présidente de Préfon, ancienne membre du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE)**, a souligné que face à la complexité de l'ISR, Préfon devait continuer à développer d'autres modes d'intervention. « L'Association doit s'appuyer sur sa nature syndicale et choisir quelques grands axes sur lesquels sa contribution fait référence et peut faire la différence. Ce travail de fond doit porter a priori plutôt sur les enjeux sociaux liés au travail et à l'emploi, la gouvernance par exemple la fiscalité, la représentation des salariés ainsi que l'équilibre femmes-hommes dans les conseils d'administration, que sur les sujets environnementaux, qui sont déjà largement couverts ».

Michèle Nathan ajoutait que Préfon avait montré, ces dernières années, une certaine capacité d'entraînement et assume aujourd'hui un rôle original dans les organisations de place. « Tout en étant encore en-deçà de ce que nous souhaiterions, l'Association a fait évoluer les gestionnaires de son écosystème au cours de ces dernières années. C'est aussi parce qu'elle tient bon sur ses exigences d'amélioration de la performance extra-financière dans le temps ».



POUR CONSULTER LA CHARTE ISR, LES POLITIQUES DE VOTE OU ENCORE LES INDICATIONS ESG PRÉFON



# LA REVALORISATION DES PARAMÈTRES DU RÉGIME PRÉFON-RETRAITE



Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les paramètres du régime Préfon-Retraite ont été déterminés par CNP Retraite après concertation avec l'Association Préfon et les réassureurs du régime. Comment se prennent les décisions pour revaloriser le capital ou les rentes ? Quels sont les outils mis en place ? Quelles sont les évolutions attendues ? Décryptage.

La revalorisation des rentes du régime Préfon-Retraite par CNP Retraite<sup>(1)</sup> est un sujet prégnant qui revient chaque début d'année. Il est la conséquence d'un dialogue entre l'Association, représentante et soucieuse de protéger ses affiliés et de servir au mieux leurs intérêts, et l'assureur CNP Retraite qui est le gestionnaire financier du régime avec trois réassureurs, Axa, Gan-Groupama et Allianz, tous soucieux de veiller à la sécurité et la pérennité du dispositif.

La gestion financière du régime, dont CNP Retraite et les trois réassureurs sont responsables, doit être la plus performante possible dans une démarche d'investissement socialement responsable. « Chaque assureur porte le risque encouru et est comptable des placements et des prestations dues pour sa quote-part<sup>(2)</sup> », rappelait Catherine Schaller, responsable de la gestion des portefeuilles de retraite à la direction des investissements de CNP Assurances, dans un entretien publié dans le numéro d'octobre 2020 de Préfon.Info.

## L'organisation de la gestion du régime

Une convention d'assurance, contrat souscrit par l'Association auprès de

l'assureur, organise la gestion du régime Préfon-Retraite. Après concertation avec l'Association, CNP Retraite propose les niveaux de revalorisation du régime.

En amont, les trois réassureurs auront transmis les données de leurs portefeuilles d'actifs financiers à CNP Retraite qui réalisent les calculs prospectifs sur lesquels se fondent les décisions de revalorisation. Celles-ci répondent au double objectif d'une gestion technique et financière

**Chaque assureur porte le risque encouru et est comptable des placements et des prestations dues pour sa quote-part**

qui s'inscrit dans une vision de long terme et de protection de la clientèle : délivrer le rendement plus attractif tout en garantissant les équilibres techniques et financiers du régime<sup>(3)</sup>.

Avant que soit décidé le montant de la revalorisation, l'Association regarde à la loupe la situation du régime, mais aussi celle de chaque assureur. Sous la houlette de ses commissions, dont la commission financière, elle les « challenge » sans « s'immiscer » dans leurs politiques de gestion.

## Une charte de pilotage de la revalorisation

Pour organiser la gestion du régime, une charte de pilotage a été signée en 2020. Elle atteste de la volonté conjointe de mise en œuvre d'un suivi de la capacité du régime à maintenir le pouvoir d'achat des rentes. « Partagée par Préfon, CNP Retraite et les trois réassureurs, la charte de pilotage de la revalorisation donne un cadre. Elle définit les indicateurs, rassemblés au sein d'une grille d'aide à la décision, qui permettent de fixer le niveau de revalorisation possible en fonction des équilibres techniques et financiers du régime. Outre ce processus annuel, l'assureur suit de façon régulière les indicateurs qui mesurent la robustesse et la santé du régime. », relate Stéphanie Cariou-Hellec, directrice générale de CNP Retraite.

Transparence et confiance sont donc de mise. Au fil des ans, un dialogue exigeant s'est ainsi instauré entre l'Association et CNP Retraite, permettant de dégager une vision pluriannuelle et claire de la revalorisation du régime. Il a montré son efficacité, notamment lors de la crise financière provoquée par la pandémie de 2020 (voir Le pilotage du régime dans la durée. Préfon,Info, octobre 2020).

## Un nouveau véhicule juridique, le FRPS

La loi PACTE a profondément modifié le marché de la retraite supplémentaire avec une volonté des pouvoirs publics d'accélérer le développement du marché de l'épargne-retraite, d'offrir de meilleures perspectives de rendement pour les assurés et une protection accrue.

Pensée de manière globale, elle assure une cohérence, entre la structure d'assurance, le cadre de gestion et de pilotage, et les produits. Elle a ainsi permis de rationaliser et simplifier les produits d'épargne retraite, avec l'instauration du PER, et de les loger dans des structures dédiées, les Fonds de retraite professionnelle supplémentaire (FRPS).

Après avoir œuvré à la transformation de ses produits en PER, Préfon en particulier, CNP Assurances a fait le choix de créer son FRPS, CNP Retraite, et d'y transférer son portefeuille éligible. « *Le FRPS est devenu le véhicule de référence pour opérer sur le marché de la retraite. Il bénéficie d'un cadre prudentiel plus favorable à la gestion d'actifs de long terme. Pour CNP Retraite, qui s'attache à apporter des solutions novatrices à ses clients, dont Préfon, le FRPS présente un fort intérêt* », observe Stéphanie Cariou-Hellec.

## Mais quels sont ses avantages pour Préfon ?

Depuis le 6 octobre 2022, CNP Retraite assure le régime Préfon-Retraite (en ayant transféré en son sein les engagements précédemment portés directement par CNP Assurances). L'assureur a échangé très en amont avec l'Association pour expliquer sa démarche. Selon Stéphanie Cariou-Hellec, en matière de gestion et de solidité financière, le FRPS offre un avantage important pour les affiliés du régime. « *Le cadre dont bénéficient les FRPS favorise la recherche d'une meilleure performance sur le long terme au profit des affiliés. Il permet d'optimiser l'allocation*

*d'actifs en tirant parti des performances des marchés actions et immobilier tout en conservant une approche de prise de risque mesurée sur le long terme. Le taux de couverture de CNP Retraite matérialise la solidité financière de l'entité, sa capacité à tenir ses engagements et à servir l'intérêt des affiliés sur le long terme* ».

## Le FRPS est devenu le véhicule de référence pour opérer sur le marché de la retraite.

### Solidité du régime PER

Dans ce cadre, la détermination des paramètres de revalorisation des rentes par CNP Retraite est la suivante : **la revalorisation des droits en capital** (équivalente à la valeur de rachat ou la valeur de transfert) **est de +2,10%**. Il n'est pas présomptueux de dire que le régime se positionne nettement dans une fourchette haute, comparé aux fonds en euros dont le taux moyen des rendements se situe entre 1,6% et 2%.

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la revalorisation des rentes** (valeur d'achat et valeur de service du point) **est de +1,59%**. Cette revalorisation, si elle progresse significativement par rapport à 2022, est inférieure au taux de l'inflation, qui a atteint 5,2% en rythme annuel selon l'Insee. Notons d'abord que la réglementation applicable au régime Préfon-Retraite interdit de revaloriser au-delà de 2,01% en 2023. « *Dans le contexte d'inflation que nous connaissons, cette situation est insatisfaisante. L'Association a engagé des échanges avec les pouvoirs publics pour que soit levé ce maximum réglementaire* », rappelle Christian Carrega, directeur général de l'Association.

Le point important à souligner est que cette revalorisation doit s'apprécier eu égard au fait que le régime Préfon-Retraite a choisi, dès le départ, de servir des

rentes plus élevées. « *Cette disposition se traduit par un taux technique<sup>(4)</sup>, qui est un rendement servi par avance pour chaque cotisation. Ce qui signifie qu'à paramètres identiques de versement et de rendement, la rente Préfon est plus élevée d'au moins 15% que la rente d'un autre PER au moment de la liquidation* », souligne Christian Carrega.

Le choix d'une rente plus élevée se reflète, entre autres, dans le ratio valeur de service sur valeur d'acquisition (VS/VA), qui est de 5,13%<sup>(5)</sup>. Ce rendement est à comparer avec celui de régimes de retraite facultatifs ou obligatoires, lequel est, par exemple, de 3,74% pour le régime additionnel de la Fonction publique. « *Il n'en reste pas moins vrai que nous souhaitons obtenir de CNP Assurances une meilleure application de la charte de revalorisation et donc une revalorisation des rentes plus élevées pour les prochaines années. De ce point de vue, la situation inégale entre les quatre assureurs du régime est une difficulté* », ajoute Christian Carrega.

Soulignons enfin que le régime Préfon-Retraite se distingue des autres PER : **pour chaque euro versé, la rente calculée à 60 ans est connue. La rente acquise est 100% garantie, donc définitivement acquise, son montant ne peut pas baisser.**

Au regard du contexte actuel, le régime est solide et les perspectives de rendement sont bonnes ■

<sup>(1)</sup> CNP Assurances a créé un Fonds de retraite professionnelle supplémentaire (FRPS), CNP Retraite, une filiale à 100%, qui a sa propre gouvernance.

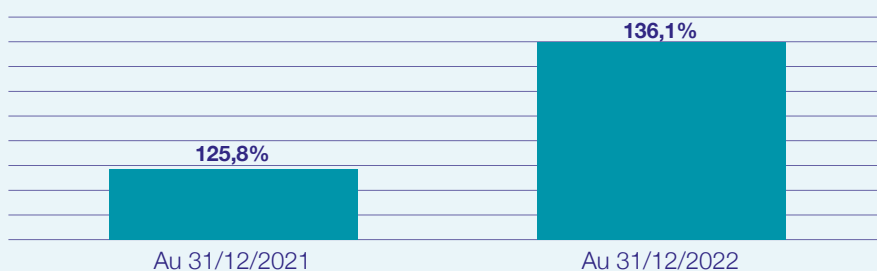
<sup>(2)</sup> CNP Assurances (37%), Axa (32%), Gan-Groupama (21%) et Allianz (10%).

<sup>(3)</sup> Le dispositif de gestion des risques de l'assureur permet une protection accrue des assurés. Les décisions de revalorisation sont validées par un comité dédié réunissant l'ensemble des expertises techniques, financières, juridiques et conformité.

<sup>(4)</sup> Le taux technique est le rendement financier minimum sur lequel les assureurs sont engagés pour calculer le nombre de points acquis grâce aux cotisations.

<sup>(5)</sup> Un affilié de 18 ans qui verse 100 € acquiert une rente viagère calculée à 60 ans de 5,13 €.

## LES ÉVOLUTIONS DU TAUX DE COUVERTURE DU RÉGIME



Le taux de couverture mesure le rapport entre les actifs du régime (la richesse des affiliés) et les engagements de l'assureur (la somme des rentes en cours et à venir).



# CONTRÔLE ET INSPECTION

## DEUX MISSIONS AU CŒUR DU FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION

Presque tout le monde a déjà entendu parler de l'inspection générale des Finances ou bien de l'inspection générale de la Police Nationale. En revanche, la réalité de leur rôle, comme de celles de l'ensemble des instances de contrôle et d'inspection de l'administration, est méconnue de la plupart de nos concitoyens.

Pourtant leurs missions concourent à une meilleure efficacité des services publics. Explications.

On peut distinguer trois niveaux de contrôle et d'inspection de l'administration. Le premier est naturellement effectué par les différents échelons hiérarchiques qui vérifient les actions menées et sanctionnent les éventuels manquements. A l'échelon supérieur, l'administration se soumet au contrôle juridictionnel, assuré par le Conseil d'Etat, garant du droit et juge des différends entre le public et les services. Quant au contrôle financier, il est assuré par la Cour des comptes et ses juridictions financières qui vérifient et certifient les budgets et leur utilisation. Le troisième niveau de contrôle est assuré par des services dédiés au sein de chaque ministère. Nés au moment de la constitution de l'Etat de droit après la Révolution française, ces inspections ou contrôles ont vu leurs missions évoluer pour s'adapter aux exigences d'un Etat moderne.

### Des missions en phase avec les besoins

Dédiées au départ à la vérification du bon fonctionnement des services, ces inspections ont, au fil du temps, élargi leur éventail d'activité à quatre autres missions : l'inspection, l'audit des organisations, l'évaluation des politiques publiques et le conseil aux décisionnaires. Quel que soit leur ministère de tutelle, les inspections générales ont des modes de fonctionnement très proches. Lorsqu'une mission est confiée au service, un

inspecteur est désigné pour la réaliser. Selon les besoins, une équipe peut être constituée. Son premier travail va consister à prendre connaissance du dossier puis à mener une enquête de terrain basée sur des interviews, enquêtes ou ateliers au sein même du service contrôlé. Vient ensuite le temps de l'analyse des données de l'enquête avant la phase finale qu'est la rédaction du rapport. Ce dernier, synthétique, peut comprendre des recommandations. Chaque inspection a toutefois sa spécificité. Par exemple, l'inspection générale de l'administration a une vocation interministérielle alors que l'inspection générale des affaires culturelles intervient sur l'ensemble des politiques culturelles et coordonne par ailleurs les travaux communs avec deux inspections spécifiques du ministère (patrimoine et création artistique). L'objectif reste toutefois le même : améliorer le fonctionnement de l'administration et adapter les politiques publiques afin de rendre un meilleur service aux publics.

### Aide à la décision et exigence de qualité

Les membres des inspections sont le plus souvent des professionnels aguerris « avec un parcours riche qui savent ce qu'est l'opérationnel et les difficultés qui peuvent se rencontrer sur le terrain » témoigne Laurence Tison-Vuillaume, cheffe de l'inspection générale des affaires culturelles. A l'inspection, ils acquièrent ou renforcent les méthodes du contrôle

et de l'audit et sont amenés à travailler au quotidien avec des pairs aux expertises les plus diverses. Le tout en gardant une approche constructive avec les services inspectés, appelés à répondre aux constats réalisés par l'inspection. « *Tout l'enjeu ensuite est d'avoir un regard objectif et le recul nécessaire pour présenter les sujets de la façon la plus claire possible* » insiste Marie-Noëlle Quiot, ancienne contrôleur général des Armées. Car la responsabilité qui incombe aux membres de ses services n'est pas mince « *la plupart des rapports sont restitués au plus haut niveau et pris en compte, nous avons donc une obligation de neutralité et d'impartialité* » précise Pascal Lalle, inspecteur général de l'administration. Une exigence d'autant plus forte que les services d'inspection et de contrôle sont de plus en plus amenés à apporter aux ministres des analyses prospectives ou stratégiques en amont des décisions. Au fond, « *c'est l'ouverture intellectuelle qui fait la différence* » conclut Pascal Lalle ■

### LES EFFETS DE LA RÉFORME DE LA HAUTE FONCTION PUBLIQUE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, a été créé le nouveau corps des administrateurs de l'Etat. Appelés à occuper des fonctions plus variées dans l'administration, ces hauts fonctionnaires pourront désormais intégrer les services d'inspection de n'importe quel ministère pour autant qu'ils aient à minima deux ans d'ancienneté et que leurs compétences le permettent. Point marquant de la réforme, la création de ce nouveau corps vise à offrir aux agents des carrières plus diverses et leur permettre également des aller-retours entre l'opérationnel et l'inspection. Une opportunité d'autant plus intéressante que le rôle des inspections ainsi que leur indépendance a été réaffirmé par le décret du 9 mars 2022.



DURÉE MOYENNE  
D'UNE MISSION  
**3 à 4**  
MOIS



NOMBRE D'AGENTS DANS LES  
DIFFÉRENTES INSPECTIONS (ÉVALUATION)  
**3 000**  
AGENTS



## Pascal Lalle

66 ans, Inspecteur général de l'administration depuis 2019



**J'**ai été pendant 6 ans et demi, directeur central de la sécurité publique, soit un record de longévité sur ce genre de poste. Et ceci après une carrière de policier qui m'a amené à sillonner la France. J'ai aussi été en poste à l'étranger à Madagascar puis au Burundi. J'ai eu une carrière de policier intense à l'issue de laquelle j'ai demandé d'intégrer l'inspection générale de l'administration. Un choix dicté par la volonté de continuer à apporter mes compétences dans une administration que je connaissais. Je poursuis mon engagement dans un environnement de travail intéressant avec des collègues de tous âges et de tous horizons professionnels. C'est une aventure intellectuelle et une grande responsabilité car la plupart des rapports établis par l'IGA sont destinés au plus haut niveau de l'administration et pris en compte dans la mise en œuvre des politiques publiques. Et j'ai bien l'intention de finir ma carrière au sein de ce service. »

## Marie-Noëlle Quiot

52 ans, Ancien Contrôleur général des armées, professeur à l'École d'Affaires Publiques de Sciences PO au Master Défense et Sécurité



**A**près une scolarité à l'école spéciale militaire de Saint Cyr, j'ai exercé comme officier pendant 14 ans au sein de l'Armée de Terre. Je suis devenue contrôleur général en réussissant le concours. C'est un tournant important qui m'a permis de continuer à servir au niveau ministériel. Je suis restée 14 ans au Contrôle général des Armées (CGA) où j'ai eu la chance d'alterner entre des postes d'administration active et des missions de contrôle : Secrétaire générale CGA, de l'institut de recherche stratégique de l'école militaire (IRSEM), cheffe de l'inspection des installations classées. Chaque mission a été l'occasion de découvrir de nouveaux univers, de rencontrer des personnes aux compétences diverses pour acquérir une vision à 360°. J'ai vraiment aimé ce métier, cette mission noble. A chaque rédaction de rapport, l'objectif était pour moi de m'assurer qu'il s'appuyait sur des constats objectifs et partagés et permettait d'aider les armées, directions et services et de sécuriser la prise de décision du ministre. »

## Christophe Straudo

59 ans, Chef de l'inspection générale de la Justice



**J**e suis entré dans la magistrature en 1988 et ai exercé dans différentes juridictions en métropole comme dans les Outre-Mer pendant 33 ans. J'étais premier Président de la Cour d'appel de Fort de France avant d'être nommé chef de l'inspection générale de la justice en mars 2022. Rejoindre ce service répondait à ma volonté d'exercer de nouvelles fonctions en administration centrale et de partager mon expérience acquise. Ma première année a été conforme à mes attentes. Aux côtés d'une équipe de très grande qualité ouverte et toujours prête à s'investir dans les missions, j'ai pu expérimenter le travail en transversalité au sein du Ministère mais aussi dans le cadre interministériel. C'est la force de notre service d'avoir la capacité à prendre le recul nécessaire pour apporter l'appui au Garde des Sceaux sur des sujets d'importance comme lors des Etats généraux de la justice. C'est un honneur d'animer ce service qui est au cœur des enjeux que doit relever notre institution afin de mieux fonctionner. Et un challenge auquel je souhaite contribuer. »

## Catherine Sueur

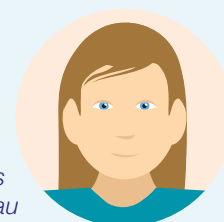
47 ans, Cheffe de l'inspection générale des Finances



**J'**ai commencé ma carrière à l'inspection générale des finances à la sortie de l'ENA et me suis ensuite orientée vers le management public au musée du Louvre, à Radio France, à l'AP-HP. Je suis une passionnée de la gestion publique et de la transformation de l'Etat. Lorsque j'ai été nommée cheffe du Service de l'IGF en mai 2022, c'était donc une évidence pour moi de revenir au ministère de l'Économie dans un service qui participe à l'évaluation et à l'amélioration des politiques publiques. Mon premier challenge est que nous soyons les plus réactifs et créatifs possibles pour réaliser les meilleures missions au service du gouvernement. Mon second est de recruter des talents au profil diversifié : administrateur de l'Etat, ingénieurs, directeurs d'hôpitaux, contractuels, etc. Apporter de la diversité, aller chercher des personnes rigoureuses avec des compétences complémentaires, c'est ce qui nous permet de parler transition écologique le matin, sport au déjeuner et finances publiques le soir. Et c'est passionnant. »

## Laurence Tison-Vuillaume

48 ans, Cheffe du service de l'Inspection générale des affaires culturelles



**À** la sortie de l'ENA, j'ai débuté mon parcours à Bercy, à la direction du Trésor et à l'Agence des participations, puis à la Cour des comptes. Parallèlement, j'ai eu la chance de me confronter aux enjeux des politiques publiques sur le terrain, au travers de mandats en Région et dans une grande Ville où j'ai été chargée des questions culturelles. J'ai ensuite souhaité poursuivre dans ce domaine, au ministère où j'ai ainsi exercé plusieurs fonctions, au sein des services et comme directrice de cabinet. Après un passage à Matignon, comme directrice de cabinet de la Secrétaire d'Etat porte-parole du Gouvernement, j'ai intégré l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC), et y assume actuellement la direction du Service. Nous avons la chance d'exercer un rôle de conseil précieux auprès de la ministre. L'IGAC a acquis une véritable reconnaissance et notre objectif est d'appuyer, par la qualité de nos missions et expertises, la décision publique. »

# TOUT SAVOIR SUR L'ASSURANCE-VIE

## L'ABÉCÉDAIRE\* DU PLACEMENT PRÉFÉRÉ DES FRANÇAIS

### Arbitrage

Opération de gestion consistant à désinvestir un support (cf. UC ou Fonds en Euros) pour investir sur un autre support. Cela permet d'adapter ses placements à ses objectifs.

**Le + Préfon Vie Responsable** : il n'y a pas de frais sur cette opération.

### Assuré

L'assuré est généralement le souscripteur ou le titulaire du contrat.

### Assureur

Est le terme qui désigne la Compagnie d'Assurance ou la Mutuelle d'Assurances qui assure le contrat.

Concernant Préfon Vie Responsable, l'assureur est Suravenir, filiale d'Arkea - Crédit Mutuel de Bretagne.

### Bénéficiaire (ou clause bénéficiaire)

Le bénéficiaire est désigné par le souscripteur du contrat. Il peut être une personne physique ou morale qui percevra en cas de décès du souscripteur le capital ou la part de capital qui lui revient. La clause bénéficiaire - standard, libre ou déposée chez un notaire - du contrat vient préciser ces informations.

### Capital

Le capital représente la valeur en Euros du contrat qui sera récupérée par le souscripteur ou le(s) bénéficiaire(s) du contrat en cas de décès du souscripteur.

### Devoir de conseil

Avant de proposer à un particulier de souscrire à un contrat d'assurance-vie, le distributeur doit s'assurer qu'il connaît son client et ne lui proposer qu'un contrat adapté à ses besoins. Le distributeur détermine le profil du souscripteur au moyen d'un questionnaire en ligne ou lors d'un entretien. Ce questionnement permet d'apprécier : le niveau de risque que le souscripteur est prêt à prendre, ses objectifs, sa situation patrimoniale et son horizon de placement. C'est à la fois une obligation fixée par la réglementation et un gage de confiance pour le souscripteur si ce devoir de conseil est bien fait.

**Le + Préfon Vie Responsable** : le contrat propose quatre profils investisseurs : Sérénité, Equilibre, Evolution, Dynamique.

### Epargne

Elle est constituée des versements directs réalisés par le souscripteur ainsi que des plus-values générées par le support d'investissement.

### Euro-croissance

Il s'agit d'un nouveau type de contrat créé en 2014 qui sous l'objectif de promettre un rendement supérieur au Fonds Euros classique n'offre une garantie en capital qu'au terme d'un délai supérieur habituellement à 5 à 8 ans et fixé par l'assureur.

Chez Préfon nous considérons que ce type de contrat n'apporte pas d'intérêt majeur pour le souscripteur. La promesse de rendement supérieur n'est pas démontrée.

### Fiscalité

L'assurance-vie a une fiscalité attractive. Il faut distinguer la fiscalité en cas de décès du souscripteur qui sera supportée par le ou les bénéficiaires. En fonction du montant du capital, des versements effectués par le souscripteur et de son âge, du lien de parenté entre le souscripteur et le bénéficiaire, elle est différente. En cas de vie, lorsque le souscripteur souhaite récupérer tout ou partie de son capital, il devra s'acquitter de l'impôt et des prélèvements sociaux sur les plus-values. Cette fiscalité est d'autant plus faible que la durée de l'épargne est longue, au-delà de 8 ans elle est optimale.

**Le + Préfon** : nous avons réalisé un document qui présente simplement la fiscalité de l'épargne (Cf. Préfon.info 58 d'octobre 2021)

### Fonds en Euros

Le Fonds en Euros est le support classique d'un contrat d'assurance-vie, il est essentiellement composé d'actifs peu risqués. Il présente l'avantage majeur d'offrir une garantie chaque année, procurant de plus un effet de cliquet sur les rendements distribués (les gains réalisés sont définitivement acquis). Le niveau de la garantie s'exprime soit net de frais de gestion, soit brut des frais de gestion (le capital auquel on retranche les frais de gestion du contrat).

**Le conseil Préfon** : il convient de choisir une compagnie solide qui privilégie un niveau important de rendement et un montant de réserves élevées pour amortir les risques de situations de baisse des marchés.

### Frais

Avant d'investir, il convient de faire attention aux frais du contrat d'assurance-vie. Il en existe plusieurs types : les frais sur versement, les frais sur chaque acte de gestion (arbitrage par exemple), les frais de gestion qui viennent s'imputer sur la performance du contrat, les frais prélevés par chaque UC. A titre d'exemple, un contrat qui rapporte 2,50% sur son fonds en euros et prélève 1,50% de frais sur versement ne rapporte que 1%.

**Le + Préfon-vie-responsable** : les frais sur versement sont égaux à 0, de même que les frais d'arbitrage, les frais de gestion sont parmi les plus faibles constatés (0,60% en gestion libre, cf. site [www.prefon.fr](http://www.prefon.fr)).

### Gestion

Il existe plusieurs types de gestion :

1. La gestion libre, le souscripteur décide seul entre fonds en euros, unités de compte et supports immobiliers.
2. La gestion sous mandat (ou mandat d'arbitrage), le souscripteur confie la gestion de son contrat à un gestionnaire qui connaît les marchés financiers et va choisir et arbitrer entre les différents supports en fonction du profil ou des objectifs du souscripteur.
3. La gestion par horizon ou pilotée, la répartition entre les supports est fonction du profil du souscripteur et de l'horizon de placement. Les arbitrages peuvent se faire de manière mécanique ou automatique au fur et à mesure de l'avancement du temps, le contrat sera investi en actifs moins risqués.

**Le conseil Préfon** : si le souscripteur choisit la gestion libre, nous l'accompagnons avec une recommandation. S'il opte pour une gestion sous mandat, celle-ci est réalisée par Fédéral Finance, société qui gère 46 milliards d'euros.

### Horizon de placement

Il définit l'intervalle de temps prévu pour la détention d'un support financier. L'horizon de placement doit être en cohérence avec la durée de détention conseillée d'un placement.

### Intergénérationnel

Un contrat d'assurance-vie est un bon moyen d'aider un enfant ou un petit-enfant en lui constituant une épargne faiblement imposée. On parle de logique intergénérationnelle.

## Investissement

Ce terme désigne la somme que le souscripteur va souhaiter épargner sur les différents supports de son contrat d'assurance-vie.

## Investissement socialement responsable (durabilité)

Le souscripteur peut souhaiter investir sur des supports qui participent à une finance responsable sans pour autant renoncer au rendement ou à la performance. Il existe plusieurs façons de mesurer l'investissement socialement responsable : l'existence de labels, la catégorisation de chaque fonds demandé par le régulateur européen (on parle de réglementation SFDR à partir de laquelle chaque gestionnaire exprime son objectif en matière de durabilité), l'analyse fine de chaque gestionnaire financier. A noter que l'investissement socialement responsable est différent de l'investissement solidaire.

**Le + Préfon Vie Responsable :** le contrat revendique un positionnement 100% ISR qui est reconnu par de nombreuses récompenses de la presse patrimoniale. Chaque année un conseil indépendant analyse les supports pour s'assurer que la promesse est respectée.

## Liquide

Contrairement aux idées reçues il est possible de récupérer le capital accumulé de son contrat d'assurance-vie à tout moment en réalisant soit des rachats partiels ou programmés soit en rachetant la totalité de son épargne avant le terme du contrat. Les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la fiscalité applicable aux contrats d'assurance-vie selon la durée de détention.

## Multisupport

Le contrat multisupport, par opposition, au contrat mono-support permet de choisir plusieurs supports de placements (fonds en euros, UC, immobilier) afin d'avoir une diversification optimale de son épargne. L'ensemble des contrats d'assurance-vie sont aujourd'hui multisupports.

## Patrimoine

En matière de conseil patrimonial, l'assurance-vie est un support d'épargne recommandé. Le contrat permet de préparer ses projets avec une épargne régulière, de préparer sa succession en facilitant la transmission de son patrimoine. Ce contrat complète idéalement le PER Préfon-Retraite qui reste le meilleur support pour préparer sa retraite.

## Performance (Plus ou moins-values)

La performance d'un contrat s'apprécie par la différence entre l'investissement du souscripteur et la valeur du capital accumulé, c'est la plus ou moins-value. La théorie économique dit que plus l'investisseur accepte de prendre le risque d'une perte, plus la performance à long terme sera élevée ; réciproquement un placement sécurisé aura théoriquement une performance moins forte, c'est le cas d'un fonds en euros. En cas de vie, l'impôt et les prélèvements sociaux (CSG, CRDS) s'appliquent sur les plus-values (cf. fiscalité)

## Profil investisseur

Voir le terme « devoir de conseil ».

## Rendement

Voir le terme « Performance »

## Renonciation

Le souscripteur peut annuler la souscription dans les 30 jours suivant sa conclusion en formulant sa demande par écrit auprès de l'assureur.

## Rente

A la fin du contrat, le souscripteur peut choisir de recevoir une rente (c'est-à-dire des revenus réguliers en renonçant au bénéfice de recevoir un capital) qui peut être viagère (jusqu'à la fin de ses jours), certaine (fixée pour une durée déterminée, (par exemple 15 ans) réversible (en cas de décès, une personne désignée recevra une partie de la rente) ou pas. L'imposition se fait sur une partie de la rente en fonction de l'âge à laquelle la rente est demandée.

## SCPI

Parmi les supports possibles, il est possible de choisir une société civile de placement immobilier (La SCPI est un organisme de placement collectif prenant la forme d'une société non cotée en bourse). Chaque SCPI peut avoir une thématique d'investissement spécifique (immobilier à usage d'habitation, à usage commercial, acquisition de biens en viager...). Cette solution de placement représente une alternative à l'érosion du rendement des fonds Euros puisqu'elle permet à l'investisseur de dégager des rendements de manière stable dans le temps.

**Bon à savoir :** le contrat Préfon Vie Responsable propose le choix entre 5 supports immobiliers rigoureusement choisis pour répondre aux besoins du souscripteur.

## Simulation

La simulation en assurance-vie permet de déterminer précisément le montant de l'épargne attendue ou le besoin

d'investissement pour atteindre un capital ou des revenus ciblés. Il permet également de simuler l'impact fiscal.

**Bon à savoir :** Préfon propose un simulateur d'assurance-vie, disponible à l'adresse [www.prefon.fr](http://www.prefon.fr).

## Solidaire (investissement)

Le souscripteur peut souhaiter partager une partie de son gain avec une cause ou une association et accepter de renoncer à une partie de son rendement, on parle alors d'investissement solidaire.

**Le + Préfon Vie Responsable :** Plusieurs UC solidaires sont accessibles « Choix solidaire C » ou encore « Solidarité Habitat Et Humanisme ».

## Support

Ce terme désigne un fonds en euros ou une UC ou de l'immobilier sur lequel le souscripteur va souhaiter investir son épargne.

## Transmission

L'assurance-vie permet d'organiser la transmission de son patrimoine (Cf. clause bénéficiaire). Elle ne fait pas partie de la succession du défunt, cela signifie que le capital transmis aux bénéficiaires désignés dans le contrat n'est pas soumis aux droits de succession. Sa fiscalité y est particulièrement avantageuse pour les versements réalisés avant les 70 ans de l'assuré. Il est soumis aux dispositions de l'article 990I du Code Général des Impôts (Cf. fiscalité).

## UC ou Unité de compte

L'unité de compte est le nom donné aux différents supports d'investissement utilisés dans un contrat d'assurance-vie "multisupport", c'est un instrument financier sur lequel le souscripteur va pouvoir placer son épargne. Les unités de comptes se répartissent en fonction de leur thématiques (actions françaises, de la zone euro ou américaines, obligations d'états, obligations d'entreprises...) du niveau de risque (le SRI) de 1 au 7 (7 étant le niveau le plus élevé). Chaque UC communique sa fiche DICI qui permet au souscripteur d'être parfaitement informé de la thématique d'investissement, du niveau de risque et de la performance passé. La performance passée ne préjuge pas des performances à venir.

## Versement

Dans un contrat d'assurance-vie, il existe trois sortes de versements : le versement unique (effectué à la souscription), le versement programmé (versements réguliers), le versement libre (au libre choix de l'assuré) ■



# PRÉFON SUR TOUS LES FRONTS

Dans sa volonté de transparence et de conseil, Préfon peaufine l'univers de sa communication digitale pour toujours mieux informer et accompagner ses clients. Avec une exigence continue de clarté, de visibilité et d'accessibilité.

## PRÉFON, INVITÉE SUR CNEWS



**C**hristian Carrega, directeur général de Préfon, était de passage sur le plateau de « Ils font l'actu », sur CNews en janvier, pour présenter Préfon, qui conçoit depuis 60 ans des solutions en matière de retraite, de prévoyance et d'épargne à destination des agents du service public, anciens agents et à leurs conjoints ■

**POUR RETROUVER L'ÉMISSION DANS SON INTÉGRALITÉ**



### PRIX CHALLENGE'S

**Préfon remporte le label du meilleur conseil épargne 2022 pour la qualité de sa relation client**

**P**réfon s'est vue décerner le label du Meilleur conseil épargne par le magazine Challenge's et retraite.com. Préfon compte parmi les seize établissements qui savent comment orienter leurs clients épargnants et bien les conseiller dans leurs choix de placements. Cette récompense n'a rien d'honorifique, Préfon a passé avec succès un test complet de sa relation avec les épargnants, la plus grande enquête jamais réalisée par un magazine sur ce point ■



## PRÉFON COLLECTIVES

**C**omme nous vous l'avions annoncé dans le magazine Préfon.Info#60, nous avons lancé, début 2023 notre offre d'épargne retraite obligatoire, le « **PERO par Préfon** » (Plan Epargne Retraite Obligatoire) à destination des établissements et entreprises appartenant au secteur parapublic ou exerçant une mission de service public pour le compte de leurs salariés de droit privé. Cette nouvelle activité s'accompagne de l'ouverture d'un site dédié : **www.prefon-collectives.fr** ainsi que différents supports tels que « Le Guide PERO 2023 » (téléchargeable sur le site) et d'une documentation commerciale ■



**ÉCOUTEZ LE PODCAST « LES DISPOSITIFS DE RETRAITE COLLECTIVE » QUI EXPLIQUE LE FONCTIONNEMENT DE CES DIFFÉRENTS MÉCANISMES.**





## PRÉFON.LEPODCAST DES ÉMISSIONS PÉDAGOGIQUES QUI DÉCRYPTENT LES SUJETS D'ACTUALITÉ !

### L'INFLATION

Sujet de préoccupation du moment, l'inflation nous concerne tous... Cette hausse des prix s'est élevée à 5,2% en moyenne annuelle sur l'ensemble de 2022, selon l'Insee. Dans ce podcast, nous avons donné la parole à Emmanuel Brutin, Responsable de la Gestion des portefeuilles Assurés chez CNP assurances, Christian Carrega, Directeur général de Préfon, Denis Ferrand, Directeur général de Rexecode et Julien Pouget, Chef du département de la conjoncture à l'Insee.

**Comment expliquer l'inflation ? Est-ce que cette inflation va durer ? Quels sont les bons investissements pour s'en protéger ?**

Écoutez ou réécoutez dès à présent les réponses de nos experts !

À écouter sur <https://vu.fr/CRMV>

### LE PROFIL ET LES ATTENTES DES CINQUANTENAIRES

Coup de projecteur dans ce podcast sur le profil et les attentes des cinquantenaires. Qui sont-ils ? A quoi rêvent-ils ? Sont-ils différents des cinquantenaires des précédentes décennies ? Mélissa Asli-Petit, sociologue, docteure en Sociologie sur la Silver Economy et CEO de Mixing Generations ainsi que Christian Carrega, directeur général de Préfon. Les débats sont animés par la journaliste Aurélie Blonde.

À écouter sur <https://vu.fr/Apwm>



RETROUVEZ  
TOUS NOS  
PODCASTS !

## ARRÊT SUR IMAGE HAND À TOUT ÂGE



Le 22 octobre dernier, **Préfon s'associait à la Fédération Française de Handball, à Silver Alliance ainsi qu'à Virage Viager** pour organiser le premier tournoi de hand des 55 ans et plus. Soutenu par le Ministère des Solidarités et le Ministère des Sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques, cet événement a réuni 100 joueuses et joueurs seniors, venus de toute la France, pour disputer une compétition inédite sur les terrains de la Maison du handball de Créteil. Le tournoi « Hand à tout âge » a rempli sa mission : donner à voir une image positive de l'avancée en âge à travers le sport, et promouvoir le sport-santé qui contribue au bien vieillir.



RETROUVEZ  
LA VIDÉO  
EN FLASHANT  
CE CODE

## DES PARTENARIATS AVEC LA MUTUELLE ÉPARGNE RETRAITE ET LE FORUM DE L'ENGAGEMENT



Préfon a noué un partenariat avec la Mutuelle Épargne Retraite, assureur de la Retraite Mutualiste du Combattant. Savez-vous qu'en tant que militaire, ancien combattant, ayant droit d'un combattant mort pour la France, et si vous avez participé 90 jours à un conflit, il existe une solution conçue spécialement pour vous : la Retraite Mutualiste du Combattant (RMC) ■

Plus d'informations sur : <https://vu.fr/tPbu>

10 MINUTES POUR  
**COMPRENDRE**



RETROUVEZ ÉGALEMENT  
NOTRE FORMAT COURT  
PRÉFON.10 MINUTES  
SUR LES SPÉCIFICITÉS DE LA  
RETRAITE DES MILITAIRES



Préfon est partenaire du Forum de l'Engagement qui réunit un ensemble d'acteurs qui agissent et s'engagent en faveur de l'investissement socialement responsable. Pour Préfon, c'est l'occasion de valoriser ses initiatives et ses innovations porteuses de progrès social, sociétal et environnemental.

# SOMMES-NOUS DE « BONS » ÉPARGNANTS ?



**Hélène Xuan, responsable de l'axe de recherche appliquée People Leadership ICN Business School-Chaire Unesco Art et Science dans le cadre des Objectifs de Développement Durable.** À l'initiative du projet d'atelier (en physique et en digital) « **Jeu de l'épargnant** » en partenariat avec Préfon et Harvest, avec une équipe de chercheurs composée de Luc Arrondel, Florence Legros, Stéphane Hamayon et Philippe Crevel, mêlant l'économie, les arts appliqués et les expertises d'autres disciplines. Ce projet « **Jeu de l'épargnant** » a été lancé lors de la conférence du 5 décembre 2022 : « **Sommes-nous de bons-épargnants ?** » à ICN Business School La Défense.

## Les Français épargnent beaucoup mais "mal"... et les femmes beaucoup plus mal que les hommes... Qu'en est-il vraiment ?

Notre inculture financière nous coûterait 1 point de PIB par an<sup>1</sup>. Concrètement, cette dernière expliquerait entre 30% et 40% des inégalités de richesses des ménages au moment de la retraite<sup>2</sup>. Les femmes, plus nombreuses à avoir des carrières pleines qu'auparavant, ont un montant de pension moyen qui reste inférieur de 40% à celui des hommes<sup>3</sup>. Dernière mauvaise surprise, le calcul d'intérêts composés échappe en général à un Français sur deux (Enquête Pater 2011, Gallup World Poll 2015).

Faut-il s'inquiéter de ces chiffres ou être optimiste ? Quelles politiques d'activation faut-il mettre en place à l'initiative des entreprises pour que les citoyens deviennent de « meilleurs » épargnants ? Des ateliers pour se mettre en situation et se connaître en tant qu'épargnant (son rapport au risque, au temps, sa capacité à se projeter dans sa vie, à définir ses besoins, le rôle de la mutualisation, etc.) ou faut-il informer et éduquer à l'épargne financière par une meilleure communication ?

## Les Français épargnent, épargnent et épargnent encore... et continuent pour la moitié d'entre eux à épargner en retraite.

C'est « mauvais » pour l'épargne et pour les retraités. Le montant de l'épargne financière s'élève à 6 025 milliards d'euros<sup>4</sup> - soit

l'équivalent de 2,5 fois le produit intérieur brut (PIB) annuel de la France. Au moment du départ à la retraite, cette épargne se réduit à peau de chagrin et ne pèse plus qu'entre 2% et 15% en moyenne des revenus des retraités (versus 72% pour les pensions brutes). L'explication souvent avancée pour expliquer cette faible transformation de l'épargne individuelle en « investissement qui rapporte » est que les Français investissent trop peu en actifs risqués, beaucoup trop en livret A – avec une épargne réglementée sur les différents livrets et dépôts à vue qui représente près de 20% de l'épargne financière<sup>5</sup>.

Les retraités seraient aussi les plus « mauvais » (dés)épargnants : 70% d'entre eux se déclarent inquiets pour le système de retraite<sup>6</sup>. Disposant de revenus plus élevés que la moyenne de la population, la moitié (49%) des retraités continuent à épargner pour améliorer leur quotidien avec une part importante investie en actions. La majorité sont propriétaires de leur résidence principale et ont achevé le remboursement de leurs prêts. Ils pèsent plus de 50% du patrimoine financier Français, avec un patrimoine financier moyen 35% supérieur à celui des actifs<sup>7</sup>. Avec une problématique de transformation du patrimoine financier, les retraités ont un besoin immédiat de transmission ou de consommation, plus lointain de prévoyance concernant le risque de dépendance, et aussi au moment du départ à la retraite, de se projeter dans leurs nouvelles aspirations sur les 25 années d'espérance de vie à venir.

Face à l'allongement de l'espérance de vie, les stratégies de placement et de désaccumulation du patrimoine ont évolué. La meilleure stratégie pour les jeunes retraités serait d'acheter une rente immédiate à une date ultérieure (ou d'acheter une rente différée à l'heure actuelle) plutôt que d'acheter une rente dès le départ à la retraite (Sharpe, 2009)<sup>8</sup>. Dans un contexte de rendements obligataires faibles voir négatifs, les taux techniques affichés ne sont pas rentables. À ceci s'ajoute la question des frais élevés sur les rentes (conversion du capital en rente, gestion, arrérages...).

## Les femmes, « mauvaises » épargnantes ? La faute au manque d'éducation financière mais pas que...

Pour Elsa Fornero<sup>9</sup>, la question centrale d'être un « bon ou mauvais » épargnant est pertinente

dans un objectif de préparation à la retraite : « pour augmenter la probabilité qu'une réforme réussisse, les travailleurs doivent avoir une compréhension de leur patrimoine retraite. Ils doivent être conscients de leurs opportunités d'investissement et de leurs options de retraite afin de faire des choix judicieux et d'éviter les déceptions, comme des prestations de retraite insuffisantes.<sup>10</sup> La méconnaissance de nos droits personnels à la retraite contribue également à notre inculture financière. Elle a généralement progressé mais deux fois plus chez les 50% de Français aux revenus les plus élevés que les 25% de Français aux revenus les plus faibles<sup>11</sup>. Selon un sondage récent<sup>12</sup>, **seulement 52% d'entre nous (+18 ans) déclarent épargner en vue de la retraite.** En prévision de notre retraite future, si nous voulions nous prémunir contre une diminution de notre niveau de consommation, 20% d'entre nous devrions épargner plus et acquérir des compétences financières<sup>13</sup>. Ceci est d'autant plus vrai pour les femmes qui sont plus exposées à la chute de leur niveau de vie à la retraite. En 2022, 28% d'entre elles estimaient que le niveau des pensions actuelles ou futures sera suffisant contre 40% des hommes<sup>14</sup>. Plus inquiétant encore, face à la normalisation des divorces et séparations, les écarts de revenus moyens entre homme et femme sont les plus importants pour les personnes en couple (42%) qu'au sein de la population des célibataires (9%)<sup>15</sup>... ■



**ARTICLE À RETROUVER DANS SON INTÉGRALITÉ ICI**

<sup>1</sup> Phelps cité dans Luc Arrondel, *Éducation financière et comportements patrimoniaux : mauvaise éducation et zéro de conduite ?* Revue d'économie financière 2017/3 (N° 127), pages 253 à 270

<sup>2</sup> Lusardi et al. *Ibidem*

<sup>3</sup> Chiffre Drees 2019

<sup>4</sup> 4<sup>e</sup> trimestre 2021 selon la Banque de France (0,41 % en 2021 après 0,36 % en 2020 et 0,29 % en 2019)

<sup>5</sup> « 2021 prédominance de l'épargne liquide avec un zeste de prise de risque », Dossier Cercle de l'épargne Février 2022

<sup>6</sup> Enquête Pater 2020

<sup>7</sup> Chiffre INSEE, pour 2018

<sup>8</sup> Sharpe développe la théorie de la Lockbox pour définir des stratégies d'allocation d'actifs sur des périodes définies et bloquées sur la durée de la retraite

<sup>9</sup> Economiste, ancienne Ministre du travail en Italie. Elle est intervenue à la conférence de lancement du 5 décembre 2022

<sup>10</sup> 29 décembre 2021, article paru dans Project Syndicate

<sup>11</sup> Question Protection Sociale n°33 - Avril 2021

<sup>12</sup> Enquête 2022 du Cercle de l'Épargne et d'Amphitéa « Les Français, l'épargne et la retraite » menée en partenariat avec AG2R La Mondiale début février 2022

<sup>13</sup> *Ibidem* 1

<sup>14</sup> Gunther Capelle-Blancard, Jézabel Couppey-Soubeyran et Antoine Rebérioux, « Vers un nouveau genre de finance ? » Revue de la régulation, 2016, cité dans Etude Cercle de l'épargne, « Patrimoine, épargne et retraite au cœur de l'égalité chimérique entre hommes et femmes » 2022.

<sup>15</sup> Sibylle Gollac, chercheuse au CNRS, et Céline Bessière, professeure de sociologie à l'Université Paris-Dauphine (Université PSL) cité dans Etude Cercle de l'épargne, 2022.



**Assurons  
un monde  
plus ouvert**

**Notre mission est de protéger  
dans la durée les personnes  
et tout ce qui compte pour elles.**

**Avec nos partenaires, nous réinventons  
les solutions de protection adaptées à chacun  
pour accompagner tous les parcours.**



# Préfon

La retraite et la prévoyance  
de la fonction publique



---

**Caisse Nationale de Prévoyance de la Fonction publique**  
12 bis rue de Courcelles - 75008 Paris  
[www.prefon.asso.fr](http://www.prefon.asso.fr)

